Procédures de dépôt de dossiers en dématérialisé

1 - Sur rendez-vous sur le site de la ville (https://www.villenavedornon.fr/),

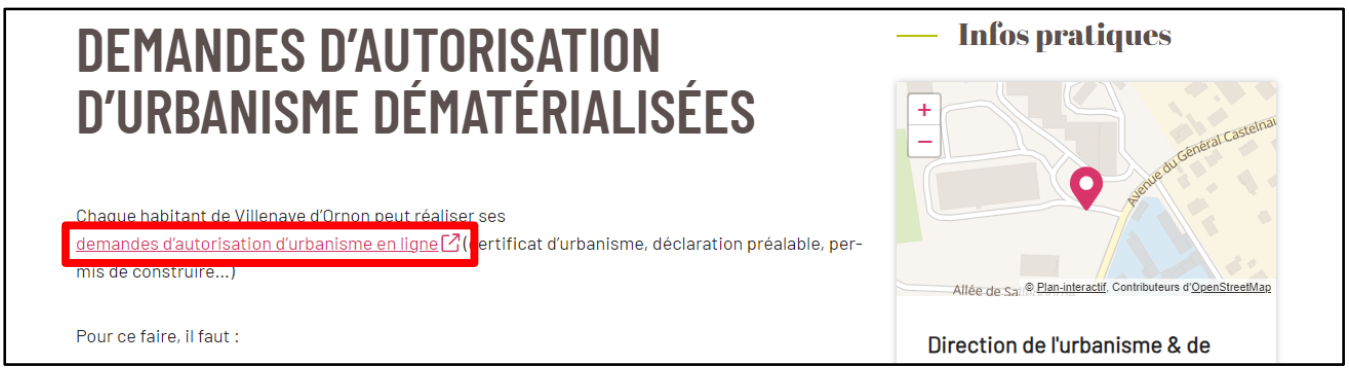
- Cliquez dans menu en haut à gauche :



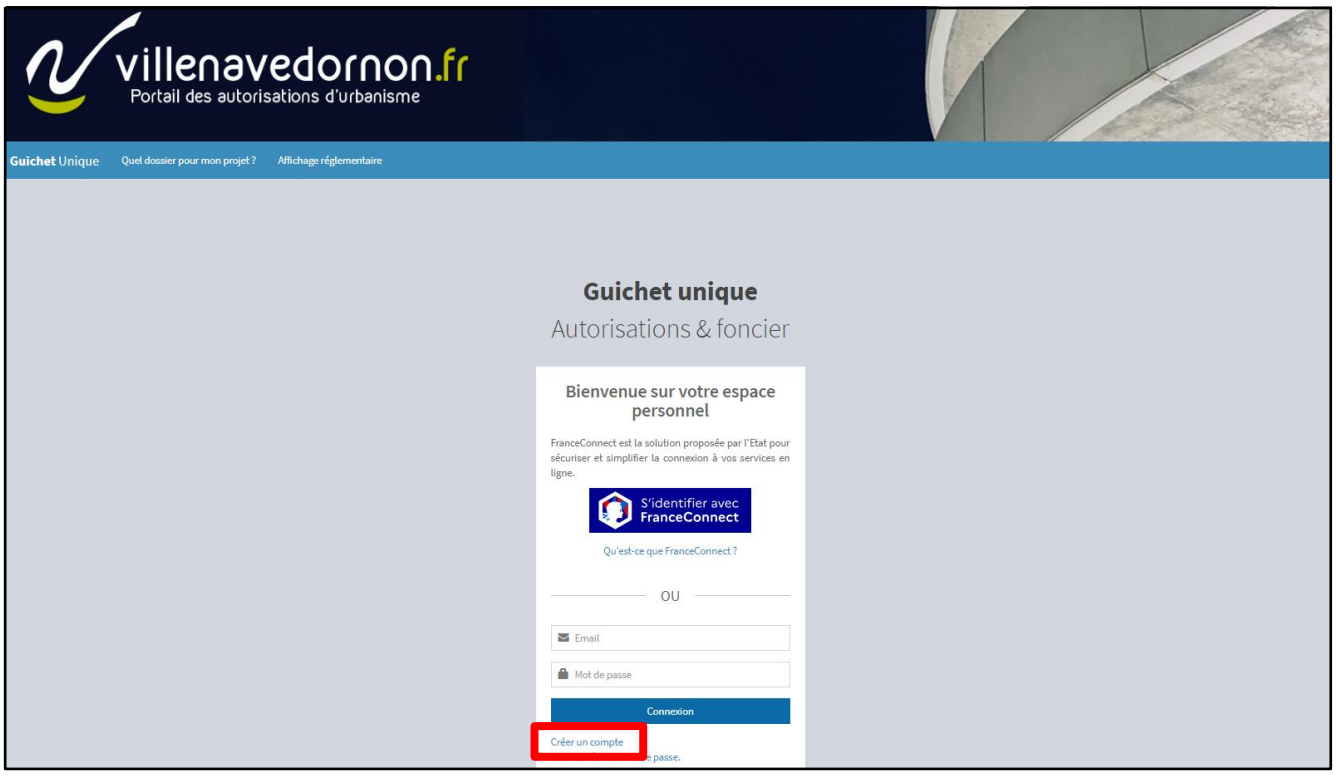
- Sélectionnez « Démarches et services » puis « Urbanisme » et enfin « Demandes et déclarations de travaux



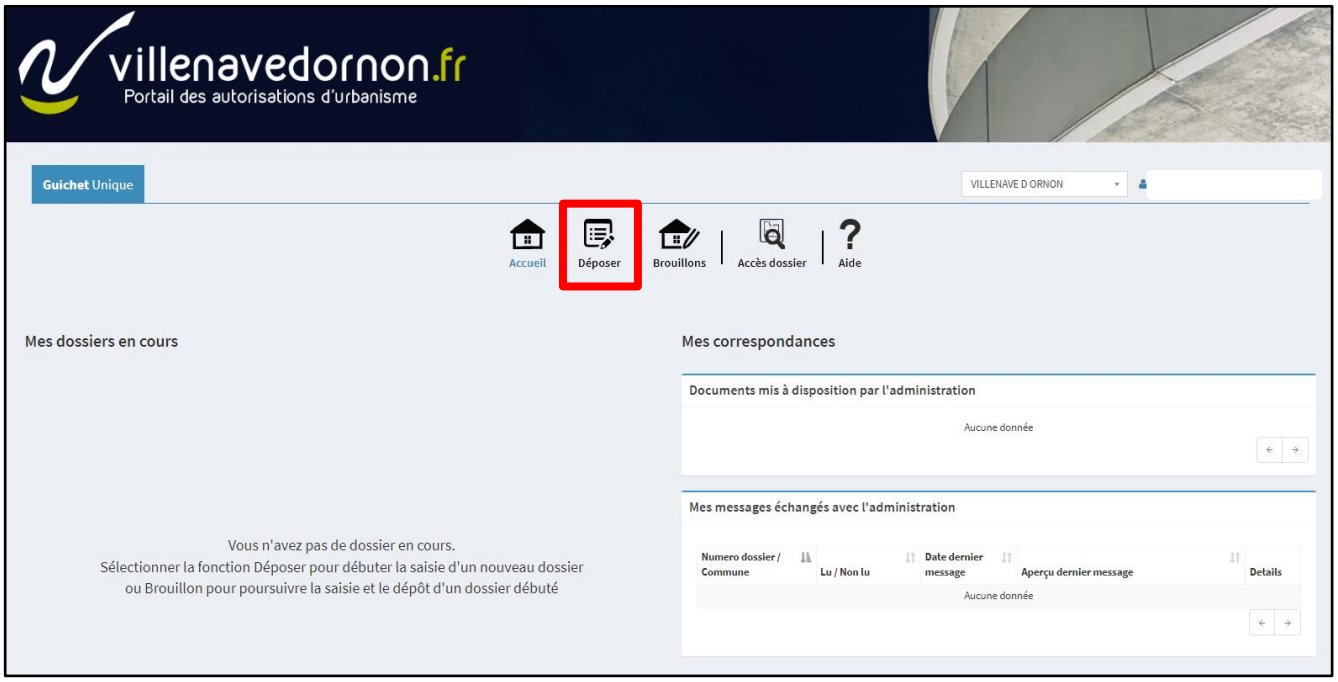
- Ensuite vous aurez accès à une page qui vous indique la plateforme de dépôt en dématérialisé via le lien suivant :



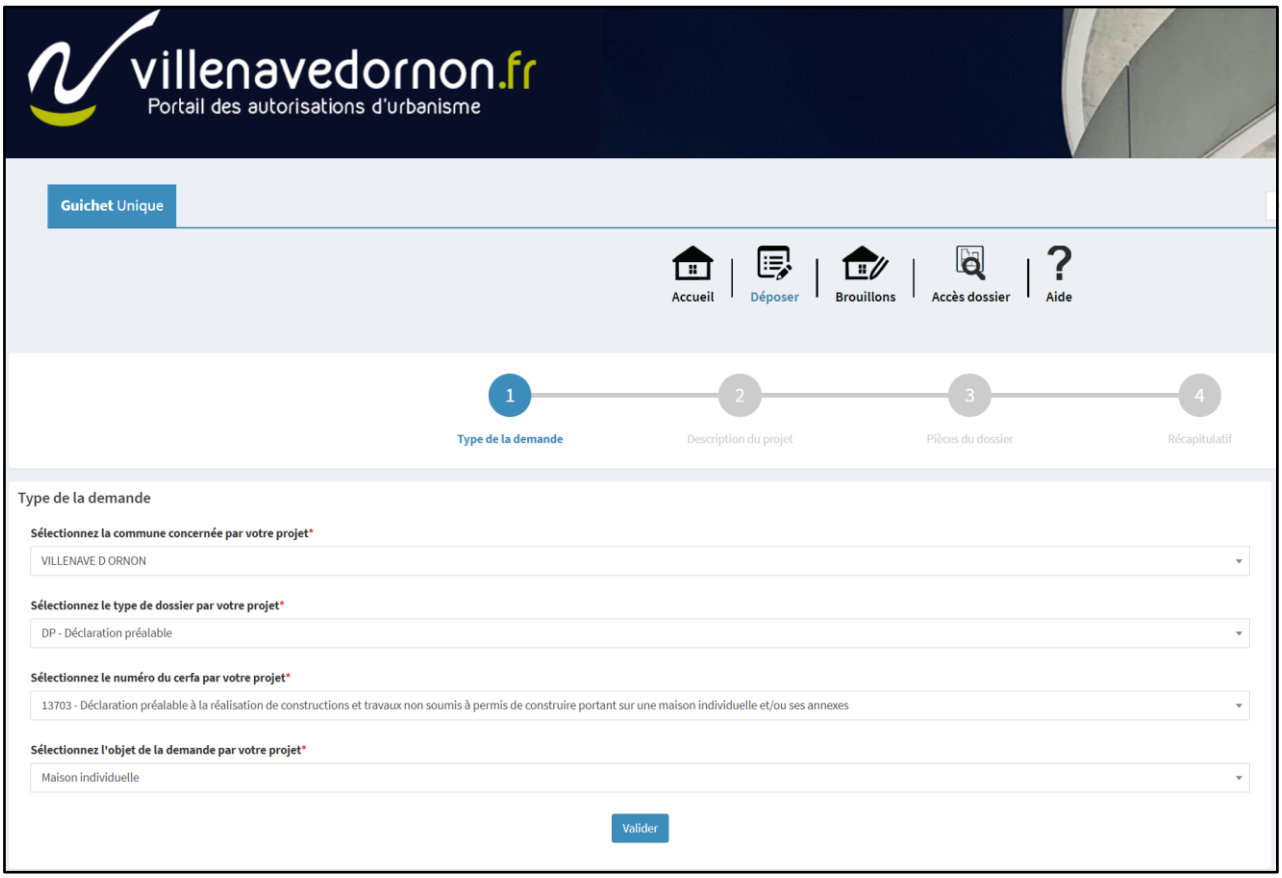
- Un nouvel onglet s'affichera avec le Guichet Unique où vous créerez votre espace personnel (vous pouvez également vous inscrire au nom de votre société comme par exemple société de panneaux solaire si vous déposez pour vos clients)
- Nous vous conseillons de créer votre compte sans passer par FranceConnect qui parfois, rencontre des difficultés de connexion.



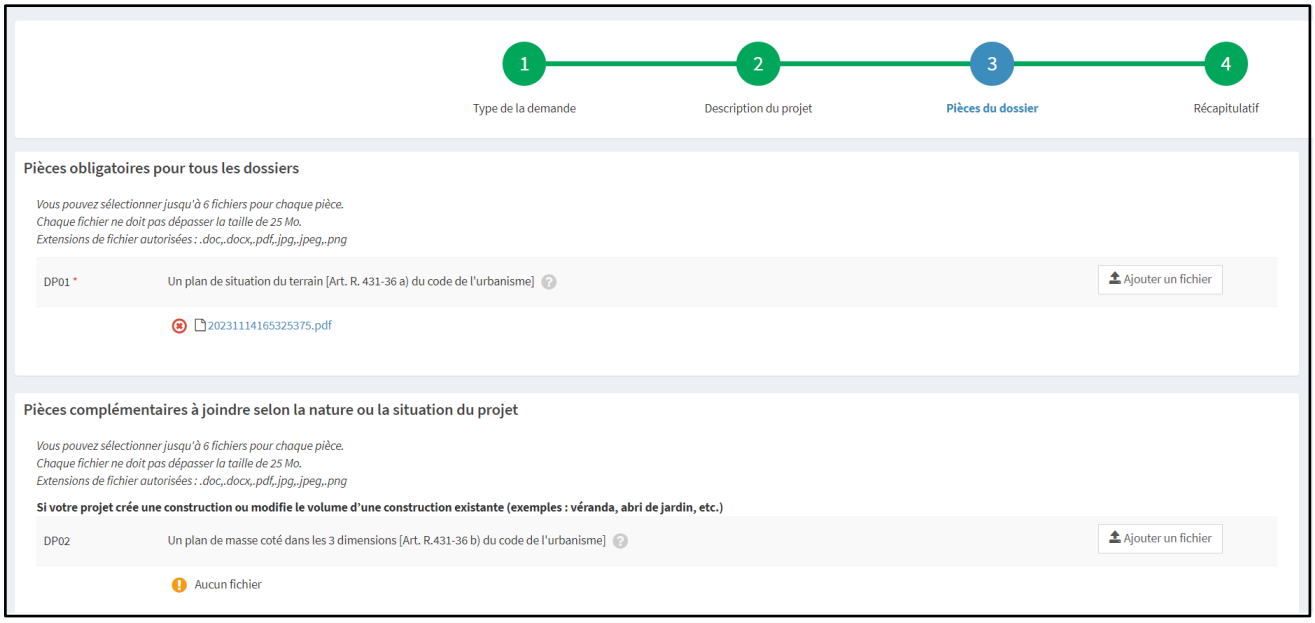
- Vous pourrez alors déposer un nouveau dossier en cliquant sur déposer :



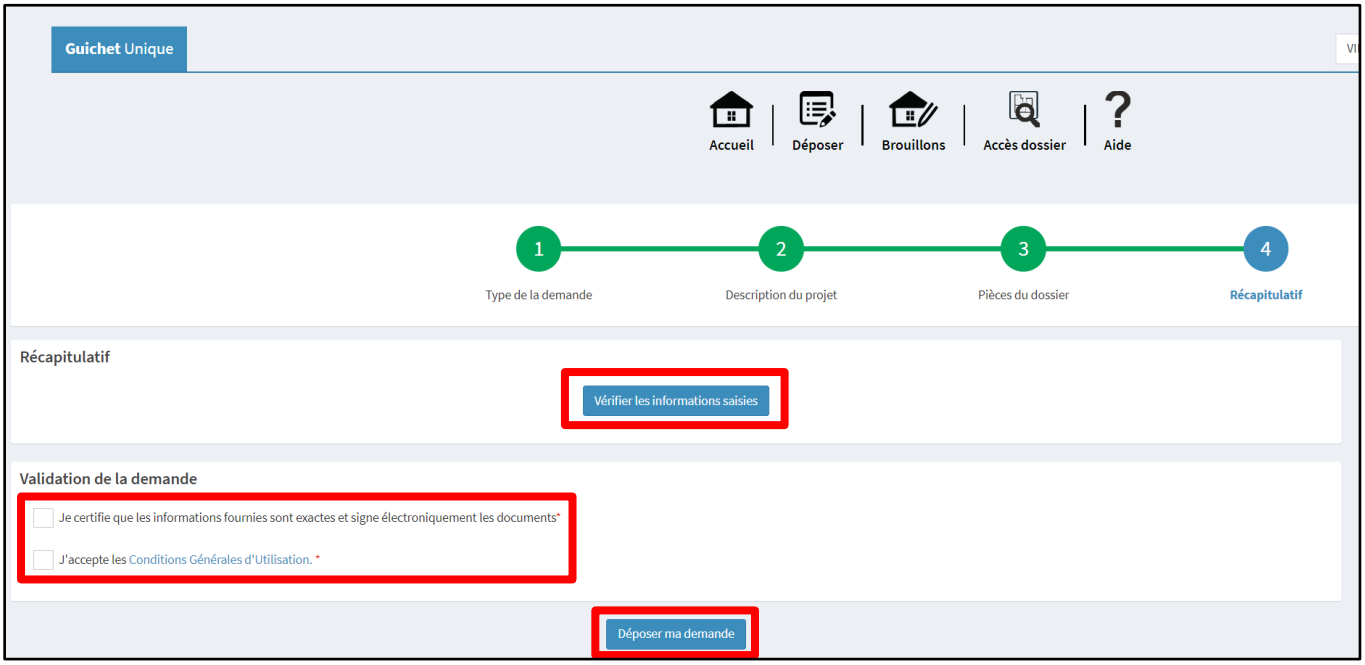
- Vous pourrez ensuite sélectionner le type de dossier (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme…). **Attention, les permis modificatifs et les transferts de permis ne sont pas encore déposable sur le guichet**. Il faudra alors déposer un dossier papier en deux exemplaires au service urbanisme.
- Vous choisirez également le numéro de cerfa correspondant à votre demande.



- Une fois validé, vous indiquerez si vous êtes le bénéficiaire de la future autorisation ou une personne mandatée par le bénéficiaire de l'autorisation.
- Vous remplirez ensuite le reste du cerfa sous forme de questionnaire directement sur le guichet.
- Pour les références cadastrales, le préfixe de Villenave d'Ornon est 550 (mais en indiquant 0 cela fonctionne), la section est composée de 2 lettres et le numéro varie entre 1 et 4 chiffres.
- Après avoir rempli le formulaire, vous serez amenés à déposer vos pièces justificatives : plan de situation, plan de masse… Vos plans pourront être en format numérique ou en format papier et scannés par vos soins.



- Une fois vos pièces déposées, vous accèderez à une page de validation où vous pourrez vérifier vos informations, certifier que les informations sont exactes, signer électroniquement et accepter les conditions générales d'utilisation.



- En cliquant sur « Déposer ma demande », votre dossier nous parviendra automatiquement et vous recevrez, par mail, un accusé d'enregistrement (qui vaut récépissé de dépôt).
- Si vous ne cliquez pas sur « Déposer ma demande », votre dossier apparaitra dans vos **brouillons** et vous pourrez la modifier et la déposer plus tard OU la supprimer :

